



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 26 juin 2020

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau et Environnement
Unité Biodiversité et changement
climatique

Vos réf. :
Affaire suivie par : Alexis Duhamel
alexis.duhamel@nord.gouv.fr

Tél. : 03.28.03.84.05 – Fax : 03.28.03.83.80

La Chef de service Eau Environnement

à
DREAL Nord Pas de Calais
UT du Hainaut-Cambrésis-Douaisis
ZA de l'Aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex

à l'attention de Mme Hélène Virette

Objet : Demande d'avis sur les compléments apportés dans le cadre de l'analyse de la recevabilité d'un dossier d'autorisation unique concernant le projet de parc éolien d'Ostrevent

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, je vous prie de trouver, ci-après, l'avis de la DDTM59. Ce projet est composé de 6 aérogénérateurs, de 150 m de hauteur maximale en bout de pale et d'une puissance unitaire envisagée de 3,3 MW sur les communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt. Il est également prévu 2 postes de livraison électrique.

Concernant l'implantation des éoliennes :

Le site Natura 2000 ZPS « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » est localisé à 5,8 km du projet
Quatre ZNIEFF de type 1 sont référencées dans un rayon de 4 km :

- « Terril d'Auberchicourt » à environ 1900 m au nord du projet ;
 - « Ancienne carrière d'Emerchicourt » à environ 2300 m à l'est du projet ;
 - « Bois de la Garenne, Mont d'Erchin et Bois de Lewarde » à environ 3500 m à l'ouest du projet
 - « Marais de la Sensée entre Aubigny-au-Bac et Bouchain » à environ 3700 m au sud du projet
- 25 ZNIEFF de type 1 sont référencées dans un rayon de 10 km, et 54 dans un rayon de 20 km.

Deux espaces naturels sensibles sont localisés à proximité du parc :

- la voie verte du cavalier d'Azincourt qui est dans la ZIP
- le terril de la fosse Saint Roch à environ 500m de la ZIP

Concernant le paysage :

Le projet se situe à proximité du site classé du Bassin Minier, c'est le premier projet aussi proche dans le département. L'impact paysager du projet doit faire l'objet d'une expertise renforcée.

Concernant l'avifaune :

Les compléments apportés par le pétitionnaire démontrent que les trois espèces de Busard ne nichent pas dans le site mais à proximité (périmètre éloigné). Cependant, les trois espèces de Busard fréquentent le site en période de migration pré-nuptiale et en migration post-nuptiale

D'autres espèces considérées comme «quasi menacées» sur la liste rouge des Oiseaux nicheurs de France (LPO/UICN, 2011) comme le Moineau friquet, le Bruant jaune et le Bruant proyer ont été repérés en période de nidification au sein de l'AEI tout comme l'hypolaïs ictérine et la Pipit farlouse, espèces considérées comme « vulnérables » sur la liste rouge des Oiseaux nicheurs de France (LPO / UICN, 2011). Aucune de ces espèces niche sur la ZIP.

Concernant le Vanneau huppé et le Pluvier doré des effectifs de plusieurs milliers d'individus sont observés de façon régulière sur la zone d'étude.

La zone du projet est située à de zone d'alimentation pour les Goélands cendrés (carte p81 du chapitre 4)

La zone d'étude est fréquentée par une avifaune riche et assez remarquable que ce soit en migration pré-nuptiale ou post-nuptiale, ou encore en période de nidification.

Séquence Eviter Réduire Compenser :

Le porteur de projet a cherché à éviter les zones ayant les enjeux écologiques les plus importants en s'éloignant des réseaux de haies et les boisements.

Le pétitionnaire propose des mesures d'accompagnement afin de réduire l'impact du parc éolien sur l'environnement. Ces mesures d'accompagnement sont prévues après la phase de chantier jusqu'à N+20 ans :

- Suivi écologique des effets cumulés sur les populations d'Oiseaux hivernants remarquables (notamment Busard St Martin, Vanneau huppé etc.) après installation du parc
- Suivi écologique des populations d'Oiseaux nicheurs remarquables après installation du parc ;
- Suivi écologique et de mortalité des populations de Chiroptères après installation du parc.

Le pétitionnaire propose également des mesures compensatoires :

- renforcement local du rôle de corridors biologiques des anciennes voies ferrées ;
- la création d'une liaison entre les lieux-dits « Le Garage d'Azincourt » et « Les Quarante » (à Auberchicourt et Monchecourt).
- la création d'une liaison entre les lieux-dits « Champs de Paumurs », « Le Chauffour » et « La Verrerie d'en bas » (Auberchicourt)

Conclusion :

Le pétitionnaire a su éviter les zones à fort enjeux notamment concernant les chiroptères, et à proposer des mesures compensatoires intéressantes. Il est à souligner que l'emprise du projet, a un intérêt pour l'avifaune assez fort, bien que les espèces les plus sensibles n'y nichent pas. L'intégration paysagère du projet au regard du site classé doit être renforcée. Avec ces réserves et ces points d'attention j'émet un avis **favorable** pour ce projet éolien.

La responsable du Service Eau Environnement


Isabelle Doresse